

DOSSIER DE PRESSE

Conférence de presse de l'association CSP.ch

La classe moyenne menacée de pauvreté ?

14 mars 2017

FIN DE L'HISTOIRE ? À VOUS DE VOIR

GRÂCE À VOS DONS, LES PROFESSIONNELS DU CSP PEUVENT ACCOMPAGNER
ET CONSEILLER LES PERSONNES EN DIFFICULTÉ PRÈS DE CHEZ VOUS.

Sommaire

Communiqué de presse	p. 3
Mars 2017 : la campagne romande de CSP.ch	p. 4
1. « Il n'y a pas de fatalité »	
2. Déploiement de la campagne	
Où va la classe moyenne ?	p. 6
1. De quoi parle-t-on ?	
2. Fragilisation de la classe moyenne inférieure	
3. L'action des CSP à travers des cas concrets	
4. Les revendications de CSP.ch	
Les Centres sociaux protestants	p. 12
Contacts	p. 13

Communiqué de presse

La classe moyenne menacée de pauvreté ?

Genève, le 14 mars 2017 / **À l'occasion de leur campagne annuelle de mars, les CSP de Suisse romande attirent l'attention du public et des autorités sur la situation de la classe moyenne inférieure en Suisse. Avec des revenus parfois proches du seuil de la pauvreté, mais qui ne donnent pas droit à des prestations d'aide sociale, celle-ci est particulièrement vulnérable face aux coups durs de la vie. La campagne des CSP rappelle l'aide concrète qu'ils apportent à ces personnes qui échappent au filet social. Elle dessine également des pistes pour diminuer certains facteurs de précarisation.**

Michel (prénom fictif) est père de trois enfants. Son revenu de cadre suffisait à l'entretien de sa femme et de leurs trois enfants. Sa situation a cependant basculé à la suite de son divorce. Avec 4'500 francs de pensions alimentaires à payer, son budget lui permettait tout juste de s'acquitter du montant de ses impôts. À présent que deux de ses enfants sont majeurs, il ne peut plus déduire fiscalement l'intégralité des pensions alimentaires qu'il verse et son budget s'en est trouvé déséquilibré. Le risque est donc grand que Michel ne puisse plus, malgré toute sa bonne volonté, faire face aux charges courantes.

Les collaborateurs des CSP sont les observateurs privilégiés de telles situations au quotidien. Leur expérience de terrain vient ainsi corroborer les conclusions d'un rapport de l'Office fédéral de la statistique, paru l'automne dernier, sur la qualité de vie, les difficultés objectives et les inquiétudes d'une partie de la classe moyenne suisse.

Une population vulnérable

Avec un revenu mensuel brut minimum de 3'947 francs pour une personne seule et de 8'288 francs pour une famille avec deux enfants, la classe moyenne inférieure est particulièrement vulnérable face au moindre aléa de la vie : un accident, une maladie grave, un divorce ou une perte d'emploi. Malheureusement, la plupart des personnes qui sollicitent l'aide du CSP le font lorsqu'il est déjà trop tard : les problèmes administratifs et les dettes se sont accumulés, les problèmes familiaux ou de santé se sont aggravés. De fait, elles ont déjà basculé dans la précarité.

Les revendications des CSP

Le filet social déployé aujourd'hui ne prévoit pas beaucoup d'aides à cette tranche de la population qui vit au quotidien sur le fil du rasoir. À l'occasion de leur campagne annuelle, les CSP adressent un message - « Fin de l'histoire ? À vous de voir » - au public, mais aussi aux autorités, afin qu'elles n'oublient pas cette tranche de la population fragilisée. Il s'agit aujourd'hui d'éviter une polarisation plus marquée entre la classe moyenne supérieure et inférieure. C'est aussi l'occasion de revenir sur plusieurs des revendications des CSP :

- Intégrer les impôts courants dans le calcul du minimum vital dans le cas de situations d'endettement.
- Modifier la Loi sur l'assurance maladie (LAMal) pour que les jeunes ayant atteint leur majorité ne puissent être poursuivis par la caisse maladie pour des montants dus alors qu'ils étaient mineurs, à un moment où ils ne pouvaient exercer aucune influence sur leur contrat d'assurance.
- Limiter la hausse des primes d'assurance maladie pour les enfants ; renoncer surtout à toute hausse des primes tant que les jeunes adultes sont en formation.
- Mieux réglementer l'accès au petit crédit et renforcer la prévention du surendettement.

Mars 2017 : la campagne romande de CSP.ch

1. « Il n'y a pas de fatalité »

L'expérience sur le terrain des quatre Centres sociaux protestants romands (CSP Berne-Jura, Genève, Neuchâtel, Vaud) le démontre invariablement : des personnes qui vivaient hier à l'abri du besoin peuvent être plongées dans la précarité et dans l'endettement par les aléas de la vie. Parce que ses revenus la placent de justesse au-dessus des barèmes de l'aide sociale, la classe moyenne inférieure représente à cet égard une population particulièrement fragile.

Visible pendant un mois, la nouvelle campagne des CSP résume en mots sobres des parcours de vie à la fois singuliers et emblématiques, chargés d'une douleur souvent silencieuse. Elle veut porter un message d'espoir : « Il n'y a pas de fatalité. » Le glissement plus ou moins abrupt dans la précarité peut être inversé grâce à l'aide des professionnels des quatre CSP.

Cette campagne de recherche de fonds vise également un objectif de sensibilisation. Cela pourrait être vous et moi. En mettant la focale sur des récits et des portraits de personnes précarisées, elle veut sortir celles-ci de l'anonymat et du repli dans lequel elles se réfugient souvent par honte. Enfin, l'aide gratuite et experte des CSP repose très largement sur la solidarité de la population.

2. Déploiement de la campagne

Cette année encore, les CSP investissent largement le web et les réseaux sociaux sous la forme de vidéos et de banniers. Le portail Internet des quatre organisations (csp.ch) fait l'objet d'un « sursite » de campagne qui permet de visionner les vidéos en ligne et propose un aperçu quantitatif et qualitatif de leurs prestations (nombre de consultations sociales et juridiques en un an, nombre de personnes accompagnées, paroles de pros).

Cette campagne sera également déclinée sous la forme d'affiches visibles dans les principales villes et localités de Suisse romande.

MÈRE DE FAMILLE
TEMPS PARTIEL
VEUVAGE
SURMENAGE
DÉPRESSION
LICENCIEMENT



FIN DE L'HISTOIRE ? À VOUS DE VOIR

GRÂCE À VOS DONS, LES PROFESSIONNELS DU CSP PEUVENT ACCOMPAGNER
ET CONSEILLER LES PERSONNES EN DIFFICULTÉ PRÈS DE CHEZ VOUS.

AIDEZ-NOUS À AIDER
CCP 10-2143-2
WWW.CSP.CH

Où va la classe moyenne ?

1. De quoi parle-t-on ?

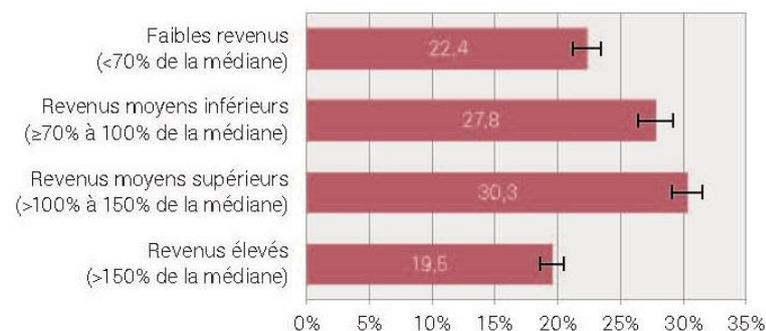
Le Brexit et l'élection de Donald Trump ont récemment mis la classe moyenne au-devant de la scène. Facteur essentiel de la stabilité des démocraties et de la cohésion sociale, celle-ci exprime un profond malaise qui a souvent été sous-estimé.

Qu'en est-il en Suisse ? Une fois de plus, on peut parler d'un *Sonderfall*, tant la classe moyenne helvétique paraît préservée au regard de la situation internationale. Un rapport publié en octobre 2016 par l'Office fédéral de la statistique (OFS) sur la qualité de vie de la classe moyenne en Suisse¹ met cependant en lumière des lignes de faille au sein de ce groupe et, en particulier, une vulnérabilité à la fois ressentie et objective de sa catégorie dite inférieure. Cette analyse est corroborée par l'expérience de terrain des CSP.

Représentant quelque 58% de la population totale, la classe moyenne se définit avant tout par ses revenus, compris entre 70% et 150% du revenu médian suisse. Pour une personne seule, cela revient à un revenu mensuel brut de quelque 4'000 à 8'500 francs ; pour une famille composée de deux enfants de moins de 14 ans, le revenu s'échelonne entre 8'300 et 17'800 francs.

Parts des groupes de revenus par rapport à la population totale

G 1



H Intervalle de confiance à 95%

La valeur médiane se réfère à la distribution du revenu brut équivalent dans la population totale (sans loyer fictif).

Source: OFS – Enquête sur les revenus et les conditions de vie SILC 2013, version 29.01.2015 (sans loyer fictif)

© OFS 2016

¹ Modetta, Caterina (2016) : « Comment se porte la classe moyenne ? Analyse de la qualité de vie des groupes à revenus moyens en 2013 » (OFS, Situation économique et sociale de la population, 20, n° 1271-1300).

2. Fragilisation de la classe moyenne inférieure

Ces revenus moyens rappellent combien la classe moyenne est hétérogène. Avec 70% du revenu médian, la classe moyenne inférieure – soit près de 28% de la population totale – est proche du seuil de la pauvreté (fixé à 60%), rappelle Christian Suter, directeur de l'Institut de sociologie de l'Université de Neuchâtel².

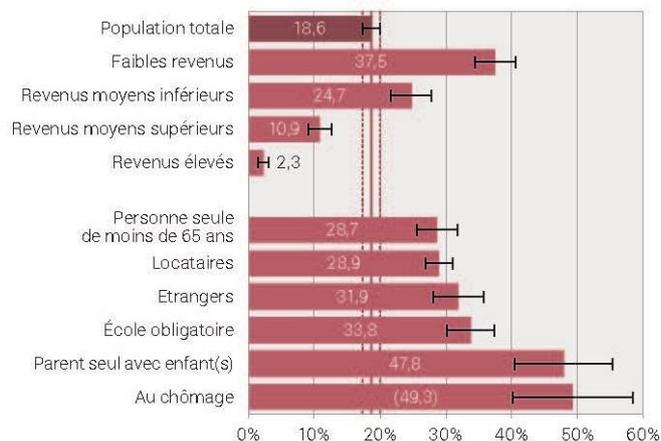
Elle partage ainsi clairement beaucoup de problèmes avec la classe dite inférieure. Mais à la différence de cette dernière, elle n'accède pas aux transferts monétaires de l'aide sociale ni, selon les cantons, aux subsides d'assurance-maladie. Autant dire qu'elle est particulièrement sensible aux hausses de primes maladie, aux coûts du logement ou encore aux frais de garde. Qu'advienne un accident, une perte d'emploi, une séparation ou une maladie grave, cette population se trouve donc particulièrement vulnérabilisée.

Composée prioritairement de personnes sans formation postobligatoire, de familles monoparentales, de ménages de plus de trois enfants et de personnes inactives, la classe moyenne inférieure suisse tend à cumuler les déficits : difficultés financières, conditions de logement ou encore sentiment d'insécurité. Parmi les indicateurs retenus par l'OFS, un quart de la classe moyenne inférieure ne parvient pas ainsi à faire face à une facture imprévue de 2'500 francs et près de 15% n'arrive pas à « joindre les deux bouts » à la fin du mois (soit à assumer les dépenses habituelles nécessaires).

Difficultés à faire face à une dépense inattendue

G 2

Pourcentage de la population¹ vivant dans un ménage n'ayant pas les moyens financiers de faire face à une dépense inattendue d'environ 2500 francs



— Intervalle de confiance à 95% ||| Population totale

¹ Personnes de 16 ans ou plus vivant dans un ménage présentant ces caractéristiques. (Entre parenthèses): estimateur basé sur moins de 200 observations dans l'échantillon.

Question posée: Si votre ménage devait faire face à une dépense inattendue d'environ 2500 francs, serait-il capable de la financer en un mois par ses propres moyens, par exemple grâce à des économies? Oui/non

Source: OFS – Enquête sur les revenus et les conditions de vie SILC 2013, version 29.01.2015 (sans loyer fictif)

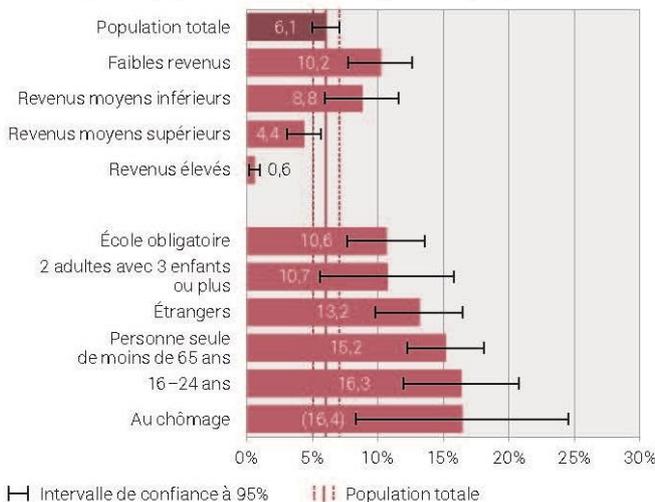
© OFS 2016

² Voir son interview en p. 5 des *Nouvelles des CSP*, mars 2017.

Qualité du logement: logement surpeuplé

G 3

Pourcentage de la population¹ vivant dans un logement surpeuplé



¹ Personnes de 16 ans ou plus vivant dans un ménage présentant ces caractéristiques.

(Entre parenthèses): Estimateur basé sur moins de 200 observations dans l'échantillon.

Selon la définition d'Eurostat, une personne est considérée comme vivant dans un logement surpeuplé si le ménage n'a pas à sa disposition un nombre minimum de pièces égal à: une pièce pour le ménage; une pièce par couple dans le ménage; une pièce pour chaque personne célibataire âgée de 18 ans ou plus; une pièce pour deux personnes célibataires du même sexe âgées entre 12 et 17 ans; une pièce pour chaque personne célibataire âgée entre 12 et 17 ans et n'entrant pas dans la catégorie précédente; une pièce pour deux enfants de moins de 12 ans. Toutes les pièces comptent à l'exception des salles de bains, des toilettes et des pièces utilisées exclusivement à des fins professionnelles.

Source: OFS – Enquête sur les revenus et les conditions de vie
SILC 2013, version 29.01.2015 (sans loyer fictif)

© OFS 2016

3. L'action des CSP à travers des cas concrets

Sur le terrain, les observations des CSP corroborent le sentiment de malaise et les réelles difficultés rencontrées par la classe moyenne inférieure. Les cas résumés ci-dessous sont tirés de leur pratique quotidienne. Ils permettent d'illustrer l'effet « domino » de certains accidents de parcours : une séparation, par exemple, peut être à l'origine de difficultés financières et de gestion administrative, qui à leur tour entraînent des dettes et impactent la santé et le bien-être des personnes et des familles.

L'aide des CSP est souvent sollicitée de manière tardive, à un moment où cet engrenage négatif a atteint un stade avancé. Le suivi qu'ils mettent en place permet d'intervenir auprès des créanciers ou des autorités administratives – lorsqu'il s'agit d'arriérés d'impôts –, de trouver des fonds spéciaux pour éponger des dettes et éviter ainsi à certaines personnes de perdre leur emploi, d'élaborer enfin un plan d'assainissement financier et de désendettement.

Outre cette approche « curative », les quatre CSP mènent depuis plusieurs années déjà une action préventive auprès des jeunes. Grâce à des ateliers de prévention de l'endettement, ceux-ci sont sensibilisés aux responsabilités qui les attendent et apprennent à gérer un budget en toute perspicacité.

Mme Z., mère célibataire (CSP Neuchâtel)

Mme Z. a deux enfants âgés de 21 et de 17 ans, tous deux aux études. Les revenus du ménage s'élèvent, salaire et pensions alimentaires comprises, à 6'340 francs nets par mois. Le total des charges pour l'assurance maladie de base s'élèvent pour cette famille monoparentale à plus de 930 francs, soit 15.5% de ses charges totales. Mme Z. n'a droit à aucun subside.

Lorsque son fils cadet sera majeur, Mme Z. devra déboursier chaque mois quelque 245 francs en plus pour les primes d'assurance maladie. Au vu de sa situation actuelle, elle n'aurait toujours pas droit à des subsides ni à des bourses d'étude pour ses fils, puisque ses revenus la placent au-dessus des normes donnant droit à de telles aides.

Mme Z. avait en outre des arriérés d'impôts qui dataient du temps de son mariage, avant son divorce. Le CSP l'a aidée en négociant des arrangements de paiement avec l'administration fiscale, lui évitant ainsi d'être mise aux poursuites.

M. A., licencié, et Mme A., à l'AI (CSP Berne-Jura)

M. A. travaillait dans une entreprise de haute horlogerie. Il a été licencié à la suite de restructurations. Malgré sa longue expérience et ses qualifications, à près de 60 ans, il peine trouver un nouvel emploi.

Mme A., quant à elle, est tombée en dépression à la suite d'un épuisement professionnel. Après avoir achevé son droit aux indemnités de chômage, elle a dû vivre sans revenus avant de toucher une rente de l'assurance-invalidité.

Parents d'un adolescent de 16 ans, M. et Mme A. n'ont pas les moyens de s'acquitter des frais de formation de leur fils, qui a terminé l'école obligatoire. Celui-ci est actuellement à la recherche d'une nouvelle formation.

Avec des revenus fortement diminués, la famille A. n'a pas pu conserver son train de vie. Le couple s'est surendetté et a été mis aux poursuites. La saisie effectuée sur les indemnités de chômage de M. A. l'empêche de payer ses impôts et aggrave par conséquent sa situation d'endettement.

L'ensemble de la famille A. subit les lourdes conséquences de ces accidents de parcours. Avant de s'adresser au CSP, elle ne voyait pas d'issue pour s'en sortir. Un soutien régulier a été mis en place pour éviter que la situation d'endettement ne s'aggrave et pour accompagner cette famille qui, certes amoindrie, a cependant les capacités de s'en sortir.

Julien, étudiant (CSP Vaud)

Inscrit dans une haute école pour un bachelor en économie d'entreprise, Julien touchait une rente d'orphelin ainsi que des allocations de formation. Sa mère, elle, vivait de sa rente de veuve et de son salaire d'aide-soignante. Les fins de mois étaient parfois difficiles, mais ils s'en sortaient.

Leur situation financière a basculé le mois qui a suivi le 25^e anniversaire de Julien, alors qu'il était en dernière année d'études. Son droit à une rente et aux allocations de formation prenaient en effet automatiquement fin. Ce sont ainsi plus de 20% de leurs revenus qui se trouvaient amputés d'un coup.

Incertain de pouvoir poursuivre ses études, Julien a déposé une demande de bourse qui lui a été refusée, les revenus du ménage se situant juste au-dessus des barèmes du minimum vital. Or, sa mère n'a pas les moyens d'assumer toutes les charges.

Julien a alors pris contact avec « Jet Service » du CSP Vaud. La juriste et l'assistante sociale qui l'ont accueilli ont d'abord examiné la décision de non-entrée en matière pour une bourse d'études. Elles l'ont ensuite aidé à faire un budget pour évaluer ses charges et fonder des démarches de demande d'aide auprès de fondations privées. Un don lui a été accordé peu après et Julien a enfin pu se concentrer sur sa dernière année d'études.

Mme B., mère célibataire (CSP Berne-Jura)

Mère de deux filles de 16 et de 8 ans qu'elle élève seule, Mme B. travaille à plein temps. Les pères de ses filles s'en occupent un week-end sur deux.

À la fin de l'école obligatoire, la fille aînée de Mme B. n'a pas trouvé de formation. Avec un emploi du temps surchargé du fait de son travail et des tâches quotidiennes, Mme B. n'a pas été en mesure d'offrir un cadre à sa fille, qui a eu des démêlés avec la justice. Aussi a-t-elle dû recourir à l'Office de protection de l'enfance pour trouver du soutien.

Des soucis de santé s'en sont suivis et, sur le plan administratif, de nombreuses factures médicales qui, couplées à des frais de soins dentaires non remboursés, ont complètement déséquilibré le budget de Mme B.

Celle-ci a commencé à s'endetter. Aux impayés se sont ajoutés les frais des sociétés de recouvrement, qui rachètent les factures médicales en y ajoutant des frais. En tentant d'éviter les poursuites et de rembourser ses dettes, Mme B. créait d'autres trous dans son budget. Malgré des revenus corrects et les pensions alimentaires touchées pour ses filles, elle ne tournait plus. Elle a subi sa première saisie sur salaire en fin d'année passée.

Si Mme B. n'a pas pu éviter les poursuites, le CSP l'aide à voir clair dans la « jungle » administrative et à mettre des priorités dans son budget. Il la soutient également pour limiter l'endettement, notamment en contestant les frais supplémentaires ajoutés par les sociétés de recouvrement.

M. et Mme S., parents d'une fille ayant une maladie orpheline (CSP Genève)

M. S. travaille comme agent de sécurité. Il est marié et a deux enfants. La plus petite est née il y a un an et demi avec une maladie rare du foie qui a nécessité de nombreux soins et la présence constante d'un adulte, puisqu'elle ne pouvait fréquenter une crèche ou une garderie.

L'épouse a donc dû renoncer à son intention de chercher un emploi pour améliorer la situation financière de la famille. Celle-ci vit désormais avec des revenus qui se situent juste au-dessus du minimum vital et qui ne lui donnent donc pas droit à une aide financière des prestations complémentaires familiales (PCFam). Si elle bénéficie de subsides d'assurance maladie pour un montant de près de 690 francs, ceux-ci ne permettent pas de couvrir l'intégralité des frais de primes maladie.

Avec plusieurs factures médicales non prises en charge par l'assurance et des revenus très limités, M. et Mme S. ont donc cumulé des dettes, notamment auprès de l'assurance maladie. Avec l'aide du CSP, ils ont pu régler ces dernières.

4. Les revendications de CSP.ch

Essentielle à la cohésion sociale, la classe moyenne mérite de faire l'objet d'une attention particulière. L'enjeu aujourd'hui est de taille : une polarisation plus marquée entre les deux catégories de la classe moyenne risquerait de creuser encore davantage le fossé entre les riches et les pauvres. À travers sa campagne, CSP.ch vise à sensibiliser les autorités cantonales et communales à une tranche de la population potentiellement fragilisée.

Cette campagne est également l'occasion de revenir sur des revendications de longue date des CSP qui, à ce jour, n'ont toujours pas reçu de solution :

- Intégrer les impôts courants dans le calcul du minimum vital dans le cas de situations d'endettement.
- Modifier la Loi sur l'assurance maladie (LAMal) pour que les jeunes ayant atteint leur majorité ne puissent être poursuivis par la caisse maladie pour des montants dus alors qu'ils étaient mineurs, à un moment où ils ne pouvaient exercer aucune influence sur leur contrat d'assurance.
- Limiter la hausse des primes d'assurance maladie pour les enfants ; renoncer surtout à toute hausse des primes tant que les jeunes adultes sont en formation.
- Mieux réglementer l'accès au petit crédit et renforcer la prévention du surendettement.

Les Centres sociaux protestants (CSP)

Les Centres sociaux protestants (CSP) sont des services privés d'aide sociale destinés à des personnes, des couples ou des familles en difficulté vivant chez nous, sans distinction d'origine ni de confession.

L'association CSP.ch

L'association CSP.ch regroupe les quatre Centres sociaux protestants de Genève (fondé en 1954), Vaud (1961), Neuchâtel (1964) et Berne-Jura (1966). Elle permet de fédérer l'action sociale des CSP.

Avec des statuts juridiques et des modalités de fonctionnement différents, les CSP partagent une mission et des valeurs convergentes : solidarité envers les personnes les plus vulnérables de notre société, lutte pour la justice sociale et indépendance.

En tant qu'acteurs de terrain, les CSP occupent une place privilégiée pour l'observation et l'anticipation des défis sociaux, pour lesquels ils jouent un rôle d'incubateurs de projets. Ils sont notamment spécialisés dans l'accompagnement social, en particulier dans les cas de dettes, et le conseil juridique (droit des étrangers, droit de la famille, assurances sociales, questions d'asile...).

Les CSP vivent principalement de dons privés, du produit de leurs ventes (boutiques et brocantes) et de subventions publiques.

CSP Genève

Rue du Village-Suisse 14
CP 171
1211 Genève 8
Tél. 022 807 07 00

info@csp-ge.ch

CSP Neuchâtel

Rue des Parcs 11
2000 Neuchâtel
Tél. 032 722 19 60

csp.neuchatel@ne.ch

Temple-Allemand 23
2300 La Chaux-de-Fonds
Tél. 032 967 99 70

csp.cdf@ne.ch

CSP Vaud

Av. de Beau-Séjour 28
1003 Lausanne
Tél. 021 560 60 60

info@csp-va.ch

CSP Berne-Jura

Rue Centrale 59, CP 254
2740 Moutier
Tél. 032 493 32 21

info@csp-beju.ch

Contacts

Alain Bolle, président de l'association suisse des CSP et directeur du CSP Genève
☎ 022 807 07 00
alain.bolle@csp-ge.ch

CSP Berne-Jura : Pierre Ammann, directeur, ☎ 032 493 32 21
p.ammann@csp-beju.ch

CSP Neuchâtel : Pierre Borer, directeur, ☎ 032 722 19 60
pierre.borer@ne.ch

CSP Vaud : Bastienne Joerchel, directrice, ☎ 021 560 60 59 / 079 445 94 87
bastienne.joerchel@csp-vd.ch